



Inter Pares

BULLETIN

VOLUME 28, NUMÉRO 3, SEPTEMBRE 2006

Le droit à l'humanité

La nuit du 11 septembre 1990, Myrna Mack Chang, anthropologue et militante des droits de la personne, a quitté son bureau désert du centre-ville de Guatemala après une longue journée de travail.

À l'époque, Myrna accumulait des preuves sur la longue campagne de terreur meurtrière menée contre la population paysanne maya de son pays, défiant ainsi l'oligarchie et l'appareil militaire du Guatemala, soutenus par les États-Unis. Dans cette nuit froide et humide, leurs hommes de main l'attendaient pour la punir de son crime : avoir osé résister. Armés de longs couteaux, ils l'ont poignardée sauvagement, à deux rues du Palais national. Il a fallu près de 15 ans, et une campagne acharnée à l'échelle nationale et internationale, pour que le gouvernement finisse par admettre en 2004 que ses assassins étaient des agents de l'État rattachés à la garde présidentielle.

Inter Pares soutenait le travail réalisé par l'organisme de Myrna, sans toutefois pouvoir la protéger des risques qui en découlaient. Myrna a payé de façon foudroyante et cruelle son engagement envers les droits de la personne. Cette situation n'est malheureusement pas unique en son genre. Et le danger est toujours présent. Selon la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), en 2005 on a assassiné 117 travailleuses et travailleurs des droits de la personne dans le monde, dont 47 en Colombie seulement, un pays où Inter Pares est très actif. « La répression s'amplifie contre celles et ceux qui défendent les droits de la personne, qui dénoncent l'arbitraire au prix de leur vie et de leur sécurité » déplore le président de la FIDH, Sidiki Kaba. Au sujet de la Birmanie, un autre pays où travaille Inter Pares, le rapport conclut que « le niveau de répression est tel qu'il n'existe aucun appareil indépendant pour surveiller les droits de la personne. »

Qu'est-ce qui a poussé Myrna à risquer sa vie? Elle avait reçu des menaces de mort et les prenait au sérieux, après ce qui était arrivé à d'autres. À travailler avec Myrna et bien d'autres qui défendent comme elle les droits de la personne dans un cadre très précis, nous avons appris qu'on ne risque pas sa vie pour un grand principe – les droits de la personne. On le fait pour un motif bien concret : une certaine conception de ce que signifie être humain et être déshumanisé. Des personnes comme Myrna assument le risque parce qu'elles ne peuvent pas accepter que l'on profane l'humanité de quelqu'un d'autre. Elles ne peuvent pas tolérer une telle barbarie, un tel manque d'humanité, et elles sont prêtes à mettre leur vie en jeu pour éviter que cela arrive.



Myrna Mack Chang (à gauche), défenseur des droits de la personne au Guatemala, peu avant son assassinat.

Salvador Allende – assassiné lors d'un autre 11 septembre, en 1973 – aurait déclaré : « Aucune idée ne justifie que l'on tue en son nom, mais il y a des idées pour lesquelles je suis prêt à mourir. »

La cause des droits de la personne plaide pour l'entière de l'être humain, avec toute la liberté et toutes les possibilités que cela suppose quand la vie n'est pas assujettie à la tyrannie et à la cupidité, à la pauvreté abjecte et à l'exclusion sociale, à l'oppression, à l'isolement forcé et à la vulnérabilité physique. Être humain, c'est vivre pleinement de manière autonome, être entier, être libre, contrôler les forces qui déterminent sa vie. Au cœur de l'humanité de chaque personne se trouve la faculté de déterminer sa propre existence – le droit le plus fondamental est le droit à l'autodétermination. L'essence des droits de la personne, c'est de veiller à ce que cette humanité ne soit pas violée, ni restreinte, ni contrainte.

Dans ce contexte, celles et ceux qui plaident pour les droits de la personne défendent les individus ou les peuples pour empêcher qu'ils soient déshumanisés ou brutalisés par l'État ou le gouvernement, par des forces armées régulières ou clandestines, par de grandes sociétés ou d'autres entités économiques, ou par toute autre puissance, y compris les institutions religieuses, la collectivité et la famille. Et ces personnes ont à cœur d'offrir à chacune et à chacun les moyens et la possibilité de travailler ensemble, en toute liberté, en vue de se créer une vie et un avenir communs.

Une telle conception des droits de la personne est le fondement de l'action sociale transformatrice. Dans ce *Bulletin*, nous explorons la façon dont elle se matérialise dans certains endroits où s'implique Inter Pares. ❧

Une humanité commune pour les femmes soudanaises

La vie des soudanaises a radicalement changé en trente ans. Elles vivent dans un pays qui a adopté la parité des salaires dans les années 1960, et où le mouvement des femmes a déjà constitué une force vitale de la société civile. Le régime militaire intégriste qui a pris le pouvoir à la suite d'un coup militaire en 1989 a démantelé le mouvement des femmes et changé leur vie en profondeur, partout au Soudan.

La militarisation et les conflits armés qui perdurent ont altéré le quotidien des soudanaises de manière fondamentale. On utilise des interprétations intégristes du Coran pour contrôler les femmes et pour refuser de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Les mariages précoces et la pratique généralisée de la mutilation génitale limitent le contrôle qu'ont les femmes sur leur corps, leur sexualité et leur vie.

De plus en plus inquiètes de l'érosion des droits des femmes, six militantes soudanaises ont créé le *Gender Center for Research and Training* (GCRT) en 1997. Inconditionnelles du droit à l'égalité, elles ont la conviction que les femmes doivent être des citoyennes actives qui participent pleinement à la vie sociale, culturelle, économique et politique d'un Soudan libre et démocratique. Asha, Neimat, Omaina et leurs collègues du Gender Center travaillent ensemble pour que cette vision devienne réalité.

Leur travail ne passe pas inaperçu. Elles ont reçu des menaces, on les a harcelées, on les a forcées à arrêter leurs activités à plusieurs reprises et les autorités soudanaises ont même déjà fermé le Gender Center. Mais le Gender Center a aussi été applaudi par des organisations du Soudan et d'ailleurs. En 2004, le Conseil canadien pour la coopération internationale lui a remis la bourse du Fonds Betty Plewes pour son travail courageux et novateur en matière de démocratie et d'égalité entre les sexes.

Bravant les risques et les difficultés, les femmes et les hommes du Gender Center continuent de travailler ensemble afin que l'on comprenne mieux la situation des femmes au Soudan et leur participation au processus de transformation sociale. Le Gender Center collabore avec d'autres militantes, militants et d'autres ONG au Soudan, ainsi qu'avec des avocats, des jeunes, des femmes membres de partis politiques et des femmes de divers groupes ethniques déplacées sur le territoire soudanais.

En 2003, le Gender Center a entrepris l'un des tout premiers projets de recherche documentant la violence contre les femmes au Soudan. Le gouvernement et la société soudanaise en général continuent de nier l'existence de la violence contre les femmes, et stigmatisent quiconque ose soulever la question. La recherche du Gender Center a permis à *Salmamah Resource Center* de produire un documentaire révélant le caractère structurel et organisé de cette violence. Montrant le témoignage de femmes humiliées, brûlées à l'acide ou arrêtées à cause de leur façon de se vêtir, le documentaire s'est révélé un outil précieux pour stimuler la discussion lors d'ateliers communautaires sur les effets de la violence. Les personnes présentes – hommes et femmes – réalisent que ces femmes pourraient être leurs voisines, leurs parentes ou leurs amies.

Dans le cadre de son travail sur la démocratie et les droits de la personne, le Gender Center donne aux femmes l'occasion de partager leur expérience personnelle sur la signification des droits de la personne et de la démocratie dans leur propre vie. Les droits de la personne ont un sens particulier pour les femmes déplacées qui vivent dans des camps et se débattent pour nourrir leur famille, ou pour les vendeuses de thé qui se font souvent harceler par la police locale dans les marchés où elles travaillent. Pour chacune de ces femmes, les droits de la personne sont synonymes du droit de vivre dans la dignité, sans redouter l'oppression et les mauvais traitements.



Caroline Boudreau, Inter Pares; Neimat Kuku Mohammed, Gender Center for Research and Training (GCRT); Molly Kane, Inter Pares; Asha El Karib, GCRT.

Dans un pays où les femmes sont les premières victimes de l'oppression et de l'exclusion sociale, et où on nie toujours l'existence du contrôle et des contraintes qu'elles subissent, c'est un combat de tous les jours que de plaider pour la reconnaissance pleine et entière des femmes. Il ne peut y avoir de paix tant que la majorité de la population n'a pas droit à un sentiment d'humanité commun. De concert avec d'autres groupes de femmes du Soudan et d'ailleurs, les femmes du Gender Center vont continuer à se battre contre les diverses formes d'oppression et d'intégrisme. Pour Inter Pares, c'est un honneur de travailler avec ces femmes qui revendiquent une autre vision de l'avenir. ✂

En plus du généreux soutien de ses donatrices et donateurs, Inter Pares veut souligner l'aide et l'appui de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), de la Fondation internationale Roncalli, du Howard Green Fund de la Vancouver Foundation et du Fonds de justice sociale des travailleurs et travail-leuses canadiens de l'automobile (TCA) qui ont tous contribué au travail du Gender Center.

Le droit de déterminer notre avenir, ensemble

Au point du jour, en novembre, la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre à Horinkhola, un village insulaire du delta de Khulna au Bangladesh : un industriel bien connu venait s'emparer des terres pour y faire la culture des crevettes. Il avait décidé de prendre de force ce qu'il n'avait pu obtenir par voie juridique. Son armée de 100 mercenaires a envahi l'île à la pointe du fusil et en jetant des bombes. Une villageoise arrivée sur les lieux, Karunamoi, a été la première à résister aux envahisseurs. On lui a tiré une balle dans la tête et elle est morte sur le coup.

Des années plus tard, dans les villages de toute la région, on se souvient encore de Karunamoi et on honore sa mémoire. Elle incarne la résistance héroïque – la résistance contre des intérêts étrangers qui tentent, souvent par la violence, de contrôler les abondantes ressources du delta fertile. Elle incarne aussi le droit des collectivités à déterminer l'orientation économique la plus favorable à leurs intérêts. Aujourd'hui, Horinkhola et des villages voisins se sont déclarés *zones sans crevettes* – ils se sont affranchis d'une industrie qui cause des ravages économiques et écologiques pour enrichir des industriels de la ville et fournir des aliments de luxe aux marchés étrangers. Avec l'aide de Nijera Kori, les villageoises et les villageois se sont organisés pour affronter des problèmes communs, tels que l'usurpation de leurs terres par l'industrie de la crevette. Ils sont aussi en train de bâtir un milieu démocratique où femmes et hommes travaillent ensemble, entre égaux, même dans les zones les plus conservatrices du pays.

Les villages du delta de Khulna ne sont pas les seuls à vivre ces problèmes – en Asie, en Afrique et en Amérique latine, d'autres collectivités côtières ont souffert des programmes gouvernementaux favorisant le développement lucratif de l'aquaculture. Ils ne sont pas les seuls à résister – et à s'unir pour exercer leur droit de déterminer eux-mêmes les besoins de la collectivité. Et comme d'autres, ils se considèrent comme les artisanes et artisans de leur avenir – bien plus, ils ont déjà commencé à le bâtir.

Dans les îles Bijagos au large de la Guinée-Bissau en Afrique de l'Ouest, la population a mis sur pied l'Assemblée Urok, qui réunit des femmes et des hommes de toutes les îles de l'archipel. Avec le concours de Tiniguena, l'Assemblée a développé un plan de gestion des ressources inspiré de la connaissance ancestrale de l'écologie locale, qui permet de protéger la zone de pressions externes pour développer le tourisme, l'exploitation pétrolière et la pêche commerciale. Tant en milieu rural qu'urbain, Tiniguena travaille avec des



Rassemblement à Horinkhola à la mémoire de Karunamoi.

collectivités de toute la Guinée-Bissau, appuyant leurs efforts en vue de conserver les ressources environnementales et en contrôler l'utilisation au profit des personnes qui y vivent. Tiniguena offre, entre autres, des conseils techniques et du crédit pour construire des édifices communautaires (école, centre médical, banque de semences). L'organisme soutient aussi les organisations de femmes, en plus d'aider à documenter les activités de pêche et à obtenir les titres de propriété afin d'empêcher l'expropriation des autochtones.

Le droit légal de vivre sur ses terres constitue aussi un problème aux Philippines, où *Tri-Peoples Concern for Peace, Progress and Development* (ou TriCom) travaille avec les collectivités autochtones lumads en vue de régulariser juridiquement l'accès à la terre par la revendication des terres ancestrales. Autrefois nomades, les Lumads ont été confinés depuis quelques décennies dans des territoires de plus en plus petits où ils se sont établis de manière permanente. TriCom travaille avec les Lumads afin de protéger ces terres pour les générations futures. Pour appuyer la revendication du territoire ancestral, on fait appel à l'histoire orale, au folklore, aux chroniques des rapports sociaux et à d'autres connaissances traditionnelles. De concert avec TriCom, les Lumads ont élaboré des plans de développement durable pour leurs terres et leurs collectivités.

C'est un honneur pour Inter Pares de collaborer avec des organisations qui appuient aux quatre coins du globe le droit des collectivités de faire leurs propres choix et d'opter pour des formes d'interaction sociale plus justes. Toutes ces actions concertées contribuent à bâtir un avenir meilleur, pour toutes et tous. ❧

RESSOURCES

Le photoreportage d'Inter Pares, **Le prix de l'or**, examine de plus près l'impact du développement minier au Ghana. Des photos et des témoignages recueillis au Ghana donnent un aperçu de l'impact exercé par l'exploitation aurifère sur les collectivités et sur l'environnement, et décrit la façon dont la population s'organise pour défendre ses droits. En ligne : www.interpares.ca.

La **Coalition to Oppose the Arms Trade** (COAT) est un réseau canadien d'individus et d'organisations. Depuis 1989, COAT publie un magazine (*Press for Conversion!*), organise des rassemblements et des conférences pacifistes, fait campagne contre les spectacles aériens de l'armée et s'oppose à ce que des armes soient exportées du Canada vers des groupes qui violent les droits de la personne et des pays en guerre. C'est le travail de recherche de COAT qui a mis en lumière les investissements du Régime de pensions du Canada dans l'industrie de la guerre. Pour plus d'information et pour s'abonner : <http://coat.ncf.ca/>.

Exorciser le fantôme de Léopold : obliger les sociétés canadiennes à rendre des comptes

Dans son livre *Making a Killing: How and Why Corporations Use Armed Force to Do Business* (Random House Canada, 2003), la journaliste canadienne Madeleine Drohan raconte comment le roi Léopold II de Belgique a annexé le Congo, en Afrique, et régné sur le pays de 1884 à 1906. Le Congo n'était pas une colonie belge, mais bien une entreprise commerciale détenue par le roi lui-même, et dont il a vendu des actions à l'élite européenne fortunée. Drohan démontre que, dans sa quête du profit, le roi Léopold a fait preuve d'une barbarie sans pareille envers la population congolaise. On estime que son règne a entraîné la mort de 8 à 10 millions de personnes, soit la moitié de la population du pays à l'époque.

Moins d'un siècle plus tard, les abondantes ressources du Congo sont toujours avidement convoitées par plusieurs pays voisins et par des multinationales du Canada, de la France, de l'Afrique du Sud et des États-Unis. Juste avant le renversement du dictateur Joseph Mobutu en 1997, des multinationales ont versé des avances en liquide à des factions de la guérilla pour garantir leurs droits futurs sur les ressources minérales du pays. Ces fonds ont servi à financer le conflit et à assurer une issue favorable aux intérêts des grandes sociétés. Quand le Congo a sombré dans l'anarchie et la violence, le pays a été livré une fois de plus à un pillage sans merci : 3,5 millions de personnes auraient été tuées entre 1997 et 2002.

Ce n'est pas la première fois que les intérêts de sociétés étrangères contribuent à attiser un conflit et à le prolonger. En fait, l'exploitation de la misère humaine fait l'objet d'une longue et sordide tradition. Ce qui est moins connu, c'est le rôle joué par des entreprises canadiennes. Un groupe d'experts des Nations Unies a nommé huit entreprises canadiennes actives au Congo qui violent les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de responsabilité sociale des entreprises. Les entreprises canadiennes de l'industrie des ressources faisant affaire dans toutes les régions du monde, certaines ont forcément été mêlées à des conflits. Et certaines se sont rendues complices de violations des droits de la personne en finançant les parties au conflit ou en leur offrant un soutien matériel. Aux yeux de plusieurs organismes canadiens pour la justice sociale, c'est l'un des enjeux de politique publique les plus pressants de l'heure.

Cela fait un an que des membres du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), dont Inter Pares, étudient la question et discutent avec des parlementaires de la façon dont le gouvernement doit réagir à ces préoccupations. La moindre des choses serait que le gouvernement veille à ce que les entreprises actives dans les zones de conflit n'aient pas droit aux subventions gouvernementales, y compris aux investissements du Régime de pensions du Canada. La meilleure solution serait d'élaborer un cadre réglementaire imposant aux entreprises actives à l'étranger l'obligation – légalement assortie de sanctions – de respecter les normes relatives aux droits de la personne.

En 2005, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Canada a entendu le témoignage de groupes de la société civile. Il a ensuite émis un rapport dans lequel il recommande que le gouvernement du Canada établisse des normes juridiques claires en vue de tenir les entreprises canadiennes responsables des violations des droits de la personne ou des normes environnementales associées à leurs activités. Le rapport stipule aussi clairement que l'appui et les subventions du gouvernement doivent être réservés aux entreprises qui respectent leurs obligations relatives aux droits de la personne et d'autres normes de responsabilité sociale.

Jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté de réagir avec tiédeur. De concert avec l'industrie, il préconise des mesures *volontaires* pour résoudre ces problèmes. Devant la pression populaire, le gouvernement a proposé la tenue d'une série de tables rondes d'un bout à l'autre du pays en 2006, pour recueillir l'avis des Canadiennes et des Canadiens.

Il y a longtemps qu'on aurait dû imposer aux entreprises des normes de responsabilité sociale légalement assorties de sanctions. Depuis quelques années, nous avons pu constater que des entreprises canadiennes se comportent de manière inacceptable – entre autres, au Soudan, en Colombie, en Birmanie et au Congo. Les entreprises sont des institutions publiques créées en vertu d'un acte constitutif – une charte. Si le gouvernement a le droit d'accorder une telle charte à des entités juridiques, il doit aussi assumer la responsabilité de retirer cette charte aux entreprises qui violent les normes fondamentales relatives aux droits de la personne. Il est temps d'enterrer l'héritage du roi Léopold, une fois pour toutes. ✂

RESSOURCES

La publication occasionnelle d'Inter Pares, **Au-delà de la politique du possible : les entreprises et la quête de justice sociale**, aborde la responsabilité sociale des entreprises et plaide pour une réforme en profondeur des entreprises – et des postulats relatifs à leur existence et leur mode de fonctionnement. En ligne : <http://www.interpares.ca/fr/publications/index.php>.

 **Inter Pares**

ISSN 0715-4267

221, av. Laurier Est, Ottawa (Ontario) Canada K1N 6P1
Tél. (1-613) 563-4801 ou (1-866) 563-4801 Téléc. (1-613) 594-4704
www.interpares.ca

Inter Pares travaille en collaboration avec des groupes du Tiers-Monde et au Canada à des projets qui visent à enrayer la pauvreté et à promouvoir la justice sociale. Organisme de charité enregistré (NE) 11897 1100 RR000 1.

La publication de ce Bulletin est subventionnée par l'Agence canadienne de développement international.

